

22-02-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 22 FÉVRIER 2021 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

| | |
|---|------------------------------------|
| M ^{me} Maryse Gouger, district n° 1; | M. Pierre Lépicier, district n° 4; |
| M. Gyslain Loyer, district n° 2; | M. Sylvain Trudel, district n° 5; |
| M. Denis Renaud, district n° 3; | M. Luc Ducharme, district n° 6; |

Assistent également par vidéoconférence, la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol.

085-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par l'ajout du point 13 et soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Achat d' un balai mécanique ramasseur;
4. Résultat de la procédure d'enregistrement des Règlements d'emprunt suivants :
 - 390-2020 – Ponceaux – 329 560 \$;
 - 392-2020 – Rang Frédéric – 1 112 150 \$;
 - 395-2020 – Rang Saint-Martin – 2 440 592 \$;
 - 396-2020 – Camion échelle avec panier – 616 165 \$;
 - 397-2020 – Rue Lionel – 486 314 \$;
 - 401-2020 – Piste cyclable rue Henri-L.-Chevrette – 208 272 \$;
 - 402-2020 – Appareils de protection respiratoires isolants autonomes – 258 880 \$.
5. Approbation du cahier des charges – Services professionnels – Remplacement d'enseignes;
6. Approbation du cahier des charges – Aménagement phase III – Sentiers multifonctionnels;
7. Octroi de contrat – Géotechnique – Aqueduc rues des Ormes et des Sources;
8. Avis de motion – Règlement 414-2021 visant à autoriser les habitations unifamiliales isolées dans le projet domiciliaire Les Vallons et à modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis;
9. Adoption du 1^{er} projet - Règlement 414-2021 visant à autoriser les habitations unifamiliales isolées dans le projet domiciliaire Les Vallons et à modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis;
10. Adoption – Règlement 413-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 499 678 \$ pour le projet de raccordement des différents tronçons des pistes cyclables, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de 499 678 \$;
11. Approbation du cahier de charges – Prolongement des services municipaux Faubourg St-Félix – Phase 3.2;
12. Frais de parc – Développement domiciliaire 3B - Correction;
13. **Chemin de la Pointe-à-Roméo – Stationnement;**
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Aucune question n'a été reçue des citoyens et citoyennes.

086-2021

Achat d'un balai mécanique ramasseur

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics ne possède pas de balai mécanique ramasseur et doit attendre plusieurs semaines au printemps avant d'avoir les services d'un entrepreneur pour effectuer le nettoyage des rues;

SUITE DE LA RÉOLUTION 086-2021

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics pourra offrir un service d'entretien dans un délai raisonnable lorsqu'il y a des demandes de balayage ou suite à des travaux demandant du balayage;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu, d'octroyer le contrat de fourniture d'un balai mécanique ramasseur à Eddynet pour 41 748,21 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

087-2021

Résultats de la procédure
d'enregistrement des
Règlements d'emprunts
390-2020, 392-2020, 395-
2020, 396-2020, 397-2020
401-2020 et 402-2020

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les résultats des procédures d'enregistrement des Règlements d'emprunts suivants soit adoptés :

- 390-2020 – Ponceaux – 329 560 \$ - Aucune signature;
- 392-2020 – Rang Frédéric – 1 112 150 \$ - Aucune signature;
- 395-2020 – Rang Saint-Martin – 2 440 592 \$ - Aucune signature;
- 396-2020 – Camion échelle avec panier – 616 165 \$ - Aucune signature;
- 397-2020 – Rue Lionel – 486 314 \$ - Aucune signature;
- 401-2020 – Piste cyclable rue Henri-L.-Chevrette – 208 272 \$ - Aucune signature;
- 402-2020 – Appareils de protection respiratoires isolants autonomes – 258 880 \$ - Aucune signature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

088-2021

Approbation du cahier
des charges – Services
professionnels – Rem-
placement d'enseignes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a adopté une nouvelle identité visuelle en 2018;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enseignes municipales ne sont plus au goût du jour ou sont en mauvais état;

CONSIDÉRANT QU' un affichage adéquat contribue à améliorer la visibilité de nos installations et à renforcer le rayonnement de Saint-Félix-de-Valois comme étant un milieu de vie attractif;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 088-2021

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-AP01.01-2021 pour des services professionnels pour le remplacement d'enseignes;
2. d'effectuer des demandes de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

089-2021

Approbation du cahier des charges – Aménagement phase 3 – Sentiers multifonctionnels

CONSIDÉRANT QUE les phases 1 et 2 de l'aménagement des sentiers multifonctionnels sont complétées;

CONSIDÉRANT le succès participatif de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° LO-AP01.11-2021 pour la phase 3 de l'aménagement des sentiers multifonctionnels;
2. d'effectuer des demandes de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

090-2021

Octroi de contrat – Géotechnique – Aqueduc – Rues des Ormes et des Sources

CONSIDÉRANT QU' une étude géotechnique doit être effectuée pour l'aqueduc des rues des Ormes et des Sources;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, d'octroyer le contrat d'étude géotechnique pour l'aqueduc des rues des Ormes et des Sources à NCL Envirotek pour 7 495,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

091-2021

Avis de motion – Règl. 414-2021 visant à autoriser les habitations unifamiliales isolées dans le projet domiciliaire Les Vallons et à modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis

Monsieur le conseiller Sylvain Trudel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance sera adopté le Règlement 414-2021 visant à autoriser les habitations unifamiliales isolées dans le projet domiciliaire Les Vallons et à modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 414-2021.

092-2021

Adoption du 1^{er} projet – Règl. 414-2021 visant à autoriser les habitations unifamiliales isolées dans le projet domiciliaire Les Vallons et à modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du 1^{er} projet de règlement n° 414-2021 visant à autoriser les habitations unifamiliales isolées dans le projet domiciliaire Les Vallons et à modifier certaines dispositions relatives aux droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que le 1^{er} projet de règlement n° 414-2021 soit adopté.

➤ *Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du règlement n° 414-2021.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

093-2021

Adoption – Règlement 413-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 499 678 \$ pour le projet de raccordement des différents tronçons des pistes cyclables

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du Règlement n° 413-2021 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 499 678 \$ pour le projet de raccordement des différents tronçons des pistes cyclables, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 499 678 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

SUITE DE LA RÉOLUTION 093-2021

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que le Règlement 413-2021 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 413-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

094-2021

Approbation du cahier des charges – Prolongement des services municipaux – Phase 3.2
Faubourg St-Félix

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire Faubourg St-Félix;

CONSIDÉRANT QUE la phase 3.2 pour le prolongement des services municipaux est prête à être entamée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicié, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° TP-IN06.11-2021 pour le prolongement des services municipaux – Phase 3.2 – Faubourg St-Félix;
2. de demander des soumissions par le site SEAO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

095-2021

Frais de parc – Développement domiciliaire 3B –
Correction

CONSIDÉRANT le plan cadastral parcellaire du cadastre du Québec déposé par monsieur Benoit Neveu, arpenteur-géomètre, en date du 29 avril 2019, au dossier N-10 770 et portant le numéro 1943 de ses minutes, pour la création des lots 6 316 543 à 6 316 548, 6 316 920 et 6 316 921 (9 lots);

CONSIDÉRANT QUE toute opération cadastrale portant sur trois (3) lots et plus requiert la détermination d'une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu du Règlement numéro 158-2007 sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la section 3 du règlement de lotissement numéro 259-2012, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre que les exemptions mentionnées à l'article 18 dudit règlement, qu'il cède à la Municipalité dix pour cent (10 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

CONSIDÉRANT QU' après diffusion de ce plan auprès des services municipaux concernés, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au Service d'urbanisme, quant à l'utilisation de cette contribution de dix pour cent (10 %);

SUITE DE LA RÉOLUTION 095-2021

CONSIDÉRANT QU' une erreur de calcul dans l'établissement des frais de parc s'est glissée et que la somme à verser a été fixée à 2 188,00\$, alors que la somme exacte devrait être de 7 137,52\$;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur du Service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que le conseil abroge la résolution 379-2020 et accepte en conformité avec la réglementation municipale, que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels se traduise par le versement d'une somme d'argent correspondant à dix pour cent (10 %) de la valeur uniformisée applicable à la superficie concernée par l'opération cadastrale visant la création de neuf (9) lots. Cette somme s'élève à 7 137,52 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

096-2020

Chemin de la Pointe-à-Roméo - Stationnement

CONSIDÉRANT QUE les sentiers multifonctionnels sont situés sur le terrain de la sablière du chemin de la Pointe-à-Roméo;

CONSIDÉRANT QUE lors de certaines pointes, le stationnement aménagé peut être insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement sur rue est interdit des deux côtés du chemin de la Pointe-à-Roméo;

CONSIDÉRANT QU' un stationnement sur rue pourrait contribuer à contenir les débordements du stationnement des sentiers;

CONSIDÉRANT QUE de maintenir l'interdiction du côté du stationnement aménagé (nord-ouest) contribuerait à conserver une bonne visibilité à l'entrée dudit stationnement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser le stationnement sur le côté sud-est seulement du chemin de la Pointe-à-Roméo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

097-2021

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 07.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».